

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'aristocratie cambrésienne et ses sceaux

Ruffini-Ronzani, Nicolas

Published in:

Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux, Xe-XVIe siècles

Publication date:

2017

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Ruffini-Ronzani, N 2017, L'aristocratie cambrésienne et ses sceaux: appropriation et diffusion de la pratique sigillaire (mil. XIIe-début XIIIe siècle). dans *Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux, Xe-XVIe siècles: Entre contrainte sociale et affirmation de soi. Actes du colloque de Bruxelles et Namur, 27-28 novembre 2014*. pp. 157-183.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux, X^e-XVI^e siècles

Entre contrainte sociale et affirmation de soi

Actes du colloque de Bruxelles et Namur
27-28 novembre 2014

MARC LIBERT ET JEAN-FRANÇOIS NIEUS (eds.)

L'ARISTOCRATIE CAMBRÉSIEENNE ET SES SCEAUX. APPROPRIATION ET DIFFUSION DE LA PRATIQUE SIGILLAIRE ENTRE FRANCE ET EMPIRE (MILIEU XII^e-DÉBUT XIII^e SIECLE)

NICOLAS RUFFINI-RONZANI

Au nord du royaume de France comme en Lotharingie, le second et le dernier tiers du XII^e siècle passent généralement pour l'une des étapes-clé dans l'histoire du sceau. Les travaux de Brigitte Bedos-Rezak et de Jean-Luc Chassel en attestent, cette période correspond au moment où le cercle des sigillants, jusque-là restreint aux plus puissants, s'élargit avec un élan sans précédent¹. Aux souverains et aux princes, aux prélats et aux plus éminentes maisons religieuses, se joignent désormais d'autres catégories de sigillants. L'aristocratie de rang "infra-princier" fait intégralement partie de celles-ci. À l'image des comtes et des ducs, dans l'entourage desquels ils gravitaient parfois depuis longtemps, des seigneurs non titrés se munissent peu à peu d'insignes personnels qui, tout en manifestant symboliquement leur autorité, leur permettent d'authentifier et de valider des actes

Je remercie sincèrement Ambre Vilain, Marc Gil, Laurent Hablot, Laurent Morelle et Jean-François Nieus pour leurs commentaires, remarques judicieuses et appui.

Abréviations utilisées : AD = Archives départementales ; BM = Bibliothèque municipale ; DEMAY = G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, 2 vol., Paris, 1873 ; *Cartulaire d'Avesnes-lès-Bapaume* = P. BOUGARD et B. DELMAIRE (éd.), *Le cartulaire et les chartes de l'abbaye de Femmes d'Avesnes-lès-Bapaume (1128-1337)*, Turnhout, 2014 (ARTEM, 19) ; *Chartes d'Anchin* = J.-P. GERZAGUET (éd.), *Les chartes de l'abbaye d'Anchin (1079-1201)*, Turnhout, 2005 (ARTEM, 6) ; *Chartes de Vaucelles* = B.-M. TOCK (éd.), *Les chartes de l'abbaye cistercienne de Vaucelles au XII^e siècle*, Turnhout, 2010 (ARTEM, 12) ; *Monumenta Arroasiensia* : ID. et L. MILIS (éd.), *Monumenta Arroasiensia*, Turnhout, 2000 (Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis, 175).

¹ À cet égard, on se reportera notamment à B. BEDOS-REZAK, "Les sceaux au temps de Philippe Auguste", dans R.-H. BAUTIER (dir.), *La France de Philippe Auguste : le temps des mutations. Actes du Colloque international organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980)*, Paris, 1982, p. 721-736 ; EAD., "L'apparition des armoiries sur les sceaux en Île-de-France et en Picardie (1130-1230)", dans H. PINOTEAU, M. PASTOUREAU et M. POPOFF (éd.), *Les origines des armoiries. Actes du II^e Colloque international d'héraldique (Bressanone/Brixen, 5-9.X.1981)*, Paris, 1983, p. 23-41 ; EAD., "The social implications of the art of chivalry : the sigillographic evidence (France, 1050-1250)", dans E. R. HAYMES (éd.), *The medieval court in Europe*, München, 1986, p. 142-175 ; J.-L. CHASSEL, "L'usage du sceau au XII^e siècle", dans F. GASPARRI (dir.), *Le XII^e siècle. Mutations et renouveau en France dans la première moitié du XII^e siècle*, Paris, 1994 (Cahiers du Léopard d'or, 3), p. 61-102. Les travaux de Brigitte Bedos-Rezak cités ci-dessus ont été réimprimés dans un volume de mélanges : B. BEDOS-REZAK, *Form and order in medieval France. Studies in social and quantitative sigillography*, Aldershot, 1993. Pour un autre espace géographique, celui des duchés d'Autriche et de Styrie, voir également la belle thèse de R. ZEHETMAYER, *Urkunden und Adel. Ein Beitrag zur Geschichte der Schriftlichkeit im Südosten des Reichs zur 11. bis zum frühen 14. Jahrhundert*, München, 2010 (Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, 53), p. 87-172.

dorénavant passés en leur nom propre. Cette progressive appropriation du sceau n'est évidemment pas sans lien avec la "révolution de l'écrit" du XII^e siècle chère à Paul Bertrand². Elle en constitue même l'un des aspects les plus visibles. C'est à cette diffusion de la pratique sigillaire, envisagée dans un cadre régional, que se consacre la présente contribution. Celle-ci se donnera pour objectif premier de préciser selon quels rythmes et selon quelles modalités le groupe nobiliaire cambrésien s'est graduellement approprié le sceau entre le début du XII^e siècle, instant à partir duquel les châtelains de Cambrai se sont dotés d'une première matrice sigillaire, et les années 1230, qui marquent, à mon sens, un point d'aboutissement dans le processus³.

Le cadre géographique envisagé correspondra *grosso modo* à l'espace comtal cambrésien, lequel constitue, depuis 1007⁴, une modeste principauté ecclésiastique soumise à l'autorité d'évêques-comtes traditionnellement proches des souverains germaniques (voir carte en annexe 1)⁵. S'il se situe en Lotharingie, et donc en terre d'Empire, le Cambrésis des XII^e-XIII^e siècles n'en est pas pour autant un territoire complètement assujéti aux empereurs. Voisinant avec le royaume de France et le puissant comté de Flandre, il est, à l'instar de toutes les terres de frontières, soumis aux influences les plus diverses. Le XII^e siècle cambrésien est ainsi marqué par une tendance de fond à laquelle mettra fin le décès de Philippe d'Alsace († 1191) au cours de la troisième croisade : l'affirmation de la mainmise flamande sur la région⁶. Comme on le constatera, ce renforcement de l'ascendant flamand en

² P. BERTRAND, "À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles", *Médiévales*, 56, 2009, p. 75-92. À ce propos, on lira également le bilan de P. CHASTANG, "Archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge", *Annales. Histoire, sciences sociales*, 63, 2008, p. 245-269.

³ À cette fin, j'exploiterai les données collectées, aux AD Nord et ailleurs, dans le cadre de ma thèse de doctorat *Église et aristocratie en Cambrésis (fin IX^e-mil. XII^e siècle). Le pouvoir entre France et Empire au Moyen Âge central*, soutenue en 2014 à l'Université de Namur.

⁴ T. SCHIEFFER (éd.), *Die Urkunden Heinrichs II. und Arduins*, Hannover, 1900-1903, n° 142, p. 168-169 (*MGH. Die Urkunden der Deutschen Könige und Kaiser*, 3). Sur l'histoire de Cambrai et du Cambrésis, on se reportera aux synthèses commodes, mais parfois dépassées, de M. ROUCHE, "Cambrai, du comte mérovingien à l'évêque impérial", et H. PLATELLE, "Les luttes communales et l'organisation municipale (1075-1313)", dans L. TRENARD (dir.), *Histoire de Cambrai*, Lille, 1982, p. 11-42 et 43-59.

⁵ J'ai néanmoins délibérément inclus dans mon analyse plusieurs lignages implantés quelques kilomètres – une quinzaine, tout au plus – au-delà des frontières traditionnellement attribuées au Cambrésis. Ce choix tient avant tout à deux raisons. *Primo*, certains de ces dossiers jettent un éclairage intéressant sur les modalités d'adoption du sceau par l'aristocratie de second rang. Les exclure aurait conduit à passer sous silence des données importantes. *Secundo*, la majorité de ces familles entretiennent des relations étroites avec le Cambrésis. Ainsi, les Bousies et les Croisilles prennent place parmi les pairs de Cambrai (*Chartes de l'abbaye de Vaucelles*, p. 124-125, n° 56). D'autres gravitent dans l'entourage direct de puissants lignages cambrésiens, tels les sires de Lambres, qui interviennent régulièrement comme témoins dans les chartes des châtelains de Cambrai (par exemple, *Chartes d'Anchin*, p. 200-203, n° 104, p. 346-347, n° 267, p. 348, n° 269, etc. ; *Monumenta Arroasiensia*, p. 194-195, n° 93, p. 645, n° 480, p. 675, n° 570, p. 676, n° 573, etc.).

⁶ M. BRUWIER, "Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII^e siècle", dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, XXXVI^e congrès. 12-15 avril 1955, Gand*, 2, Gand, 1956, p. 216-217. La chronique de LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, dans *MGH, SS*, 16, Hannover, 1859, p. 509-554, livre un excellent aperçu de la montée en puissance des comtes de Flandre en Cambrésis.

Cambrésis ne manquera pas de peser sur les choix du groupe nobiliaire à l'heure d'opter pour un modèle sigillographique.

Mon propos se déploiera en trois temps qui correspondent, crois-je, à autant de phases dans le processus d'appropriation du sceau, et donc de l'écrit, par l'aristocratie cambrésienne. L'analyse portera, d'abord, sur un cas d'espèce, celui des sires d'Oisy, châtelains de Cambrai. Proches des comtes de Flandre, ces puissants aristocrates sont, à l'échelle régionale, les premiers laïcs à apposer leur propre sceau au bas de leurs chartes, puis à faire figurer leurs armoiries sur celui-ci. Il sera ensuite question de l'inexorable diffusion du sceau équestre – de guerre et de chasse – au sein du groupe nobiliaire local au cours de la seconde moitié du XII^e siècle. Enfin, le troisième volet de l'enquête mettra l'accent sur le succès rencontré par un nouveau modèle sigillaire au sein des franges inférieures de l'aristocratie, le sceau au type armorial.

Les Oisy, châtelains de Cambrai : de premiers sigillants à l'échelle régionale

En terre cambrésienne, si l'on excepte les évêques d'Arras-Cambrai qui disposaient déjà d'une matrice de sceau depuis le milieu du XI^e siècle, les premiers à intégrer le cercle encore restreint des sigillants seront, sans surprise, les sires d'Oisy, châtelains et avoués de Cambrai depuis la fin des années 1050 (voir tableau en annexe 2)⁷. Bien possessionnés en Cambrésis, en particulier aux marges occidentales de celui-ci, sortis victorieux de la grave crise politique qui affecte le diocèse au tournant des XI^e et XII^e siècles, conscients de leur rang et traditionnellement proches des comtes de Flandre, les sires d'Oisy se sont depuis longtemps affirmés comme l'un des lignages dominants entre France et Empire lorsque, au milieu des années 1130, ils apposent pour la première fois un sceau au bas d'une charte rédigée en leur nom⁸. Le rayonnement du groupe familial ne cessera d'ailleurs de s'accroître au XII^e siècle, comme en témoignent, entre autres, les fondations des abbayes de Vaucelles, en 1133, et de Cantimpré, vers 1180⁹. Le succès des Oisy tient notamment à une politique matrimoniale habile, qui les conduit souvent à opter pour des mariages prestigieux offrant d'attrayantes perspectives politiques. Simon d'Oisy, châtelain des environs de 1142 à 1170, épouse ainsi Ada, héritière de la vicomté de Meaux, tandis que son successeur, Hugues III († 1189), s'unit d'abord à Gertrude, sœur du comte de Flandre Philippe d'Alsace – qu'il accompagnera en croisade –, puis à Marguerite, fille de Thibaud V, comte de Blois et de Chartres. Si

⁷ E. VAN MINGROOT (éd.), *Les chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, comtes de Cambrésis (1012-1092/93). Introduction, édition, annotation*, Leuven, 2005 (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, 35), p. 15-17.

⁸ Sur les sires d'Oisy, je me permets de renvoyer à ma thèse, citée *supra*, note 3. En attendant sa publication prochaine, on pourra toujours se référer à l'article vieilli et parfois fantaisiste d'A. DE CARDEVACQUE, "Oisy et ses seigneurs depuis l'origine de ce bourg jusqu'à l'époque de sa réunion à l'Artois", *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 37, 1881, p. 53-212.

⁹ Sur la fondation de l'abbaye cistercienne de Vaucelles, on lira S. LEBECQ, "Autour de la fondation de l'abbaye de Vaucelles. La charte de confirmation de l'évêque Liétard de Cambrai (1133)", *Revue belge de philologie et d'histoire*, 89, 2011, p. 439-453 ; sur celle du Cantimpré, on trouvera quelques éléments dans l'article de R. GODDING, "Une œuvre inédite de Thomas de Cantimpré. La *Vita Iohannis Cantipratanensis*", *Revue d'histoire ecclésiastique*, 76, 1981, p. 254-255.

leurs filles sont offertes à des époux d'un rang plus modeste, les Oisy s'efforcent, à travers le mariage de ces dernières, de nouer des alliances avec des familles en vue à l'échelle régionale, telles les Béthune et les Saint-Aubert. Ils disposent ainsi d'un réseau de pouvoir relativement étendu qui transcende largement les frontières du Cambrésis.

Dans ces circonstances, il n'est donc guère surprenant de voir les Oisy user d'un sceau dès les années 1130, soit au même moment, à peu de chose près, que d'autres princes ou puissants seigneurs implantés au nord de la France, tels les comtes de Saint-Pol et de Vermandois ou les sires de Coucy¹⁰. Globalement bien conservée, la documentation cambrésienne permet de suivre à la trace le processus à travers lesquels les Oisy se sont appropriés le sceau. Elle révèle notamment que ceux-ci ont promulgué leurs premières chartes à titre d'auteurs avant même de disposer d'une matrice sigillaire. À leurs rares actes du début du XII^e siècle pour la jeune abbaye d'Anchin, ce n'était en effet pas leur insigne qui était appendu, mais bien ceux du prélat cambrésien et du comte de Flandre¹¹. La charte épiscopale notifiant, en 1133, la fondation du monastère de Vaucelles n'a, elle non plus, jamais supporté le sceau du lignage. On n'ignore pourtant pas le rôle que celui-ci a joué dans l'installation des cisterciens dans la vallée du Haut-Escaut¹². À bien y regarder, pour trouver une première attestation du sceau des Oisy, il faut se reporter deux années plus tard, à un acte de 1135 pour l'abbaye d'Arrouaise. Dans ce document conservé en original, Hugues II, qui intervient avec l'approbation de son fils, Simon, concède aux chanoines réguliers sa *mansio* de Bel Aise ainsi que quelques terres à défricher¹³. Le sceau jadis appendu à la charte a aujourd'hui disparu¹⁴. Néanmoins, l'eschatocole de celle-ci en mentionne explicitement l'existence : *Hoc autem, ut apud posteros ratum permaneat, litteris mandatum imaginis mee representatione roborare curavi*¹⁵. Si aucun sceau d'Hugues II n'a été conservé, il ne fait donc aucun doute que les Oisy ont intégré les rangs du groupe des sigillants dès le début du second tiers du XII^e siècle.

Pour trouver la plus ancienne trace matérielle d'un sceau possédé par les Oisy, il convient d'examiner les actes de Simon, successeur d'Hugues II à la tête de la châtelainie cambrésienne. L'empreinte de la matrice sigillaire de Simon – la seule dont il paraît avoir eu l'usage au cours de son long gouvernement – nous est

¹⁰ D. BARTHÉLEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale. Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (milieu XI^e-milieu XIII^e siècle)*, Paris, 1984 (Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, 12), p. 102 ; J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France. Saint-Pol, 1000-1300*, Bruxelles, 2005 (Bibliothèque du Moyen Âge, 23), p. 131-133. Pour le Vermandois, voir ID., "L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre, 1100-1160", dans *Journal des savants*, 2017, p. 93-155.

¹¹ *Chartes d'Anchin*, p. 116, n° 21 (1101), et p. 123-124, n° 27 (1111). Suspect, le premier acte ne fait aucune allusion à un sceau, tandis que le second est muni des insignes d'Odon, évêque de Cambrai, et de Robert II de Jérusalem, comme en témoigne le texte de la charte : *Que omnia ut inconcussa permanerent, hac carta ad notitiam posteritatis transferre curavi et a predictis dominis meis episcopo scilicet et comite ut sigillorum suorum impressione auctorizarent impetravi*.

¹² *Chartes de Vaucelles*, p. 58-60, n° 2.

¹³ *Monumenta Arroasiensia*, p. 67-68, n° 18.

¹⁴ À ma connaissance, aucun sceau d'Hugues II d'Oisy n'a survécu et aucun d'entre eux n'a été dessiné par un érudit à l'époque moderne.

¹⁵ *Monumenta Arroasiensia*, p. 68, n° 18.

connue, sous une forme délabrée, grâce à un acte de 1147 pour Saint-Aubert de Cambrai¹⁶. On voit néanmoins ressurgir ce sceau dans un bien meilleur état au bas de plusieurs chartes pour l'abbaye de Vaucelles au début des années 1160¹⁷. Très réussi, et sans doute réalisé par un orfèvre doté d'un réel savoir-faire technique, l'objet révèle l'image d'un chevalier, chevauchant de gauche à droite et brandissant une épée, le tout encerclé d'une légende que l'on peut reconstituer comme suit : "+ SIGILLVM SIMONIS CASTELLANI CAMERACENSIS" (ill. 1). Par son iconographie, ce sceau n'est pas sans en rappeler trois autres qui lui sont contemporains. D'abord, le troisième grand sceau équestre du comte de Flandre Thierry d'Alsace, en usage à partir de 1142 (ill. 13)¹⁸. Ensuite, celui utilisé par le comte Baudouin IV de Hainaut dès 1158 (ill. 14)¹⁹. Enfin, le sceau seigneurial de Thierry d'Alost, appendu à un acte pour Saint-Bavon de Gand datable d'entre 1151 et 1166 (ill. 15)²⁰. Sans nécessairement entretenir de relations privilégiées les uns avec les autres, tous ces aristocrates semblent s'être conformés à un même modèle, peut-être celui des comtes de Flandre, qui sont directement en contact avec les trois autres et dont on n'ignore pas le rôle joué dans l'instauration du sceau équestre à l'épée comme modèle dominant aux marges septentrionales du royaume de France²¹.

Des deux fils nés de l'union entre Simon d'Oisy et Ada de Meaux, seul Hugues III, le cadet, héritera des honneurs paternels, Gilles, l'aîné, étant décédé prématurément²². C'est sous le principat d'Hugues que les Oisy s'approprient pleinement l'écrit documentaire, comme en témoigne une production d'actes en hausse constante²³. La documentation livre d'ailleurs le nom d'au moins deux chapelains entrés au service d'Hugues III. Gautier, le premier, officiait déjà auprès de Simon. Les chartes attestent sa présence entre 1160 et 1189²⁴. Hellebaud, le second, apparaît entre 1183 et 1187 dans une charte pour l'abbaye d'Arrouaise²⁵. S'il reste difficile de tirer des enseignements concrets de ces mentions isolées, il n'est pas absurde d'imaginer que certains actes rédigés au nom des sires d'Oisy aient pu être écrits dans leur entourage direct, par leurs propres *clerici*, et non par les bénéficiaires. Les châtelains de Cambrai ne seraient pas les seuls aristocrates de

¹⁶ Lille, AD Nord, 36 H 355/5040 ; DEMAY, n° 5502.

¹⁷ *Chartes de Vaucelles*, p. 89-90, 92-93 et 105-106, nos 28, 30 et 42.

¹⁸ R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du X^e siècle à 1482*, 1, Bruxelles, 1993, p. 154-156, et 2, pl. 13.

¹⁹ *Ibid.*, 1, p. 358, n° 5, et 2, pl. 165.

²⁰ Bruxelles, Archives générales du Royaume, Collection de moulages de sceaux, n° 17822. Acte édité par C. VLEESCHOUWERS, *De oorkonden van de Sint-Baafsabdij te Gent (819-1321)*, 2, Brussel, 1991, p. 47-48, n° 45.

²¹ J.-F. NIEUS, "Cum signo auctoritatis et excellentie mee sigillo. Sceaux et identité symbolique des comtes de Flandre à la fin du XI^e siècle", *Cahiers de civilisation médiévale*, 58, 2015, p. 57-59.

²² LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 536.

²³ Alors que l'on ne compte qu'une poignée de chartes rédigées au nom des sires d'Oisy avant 1160, leur nombre ne cesse de croître à partir de cette date, avec un apogée entre 1180 et 1190, peu avant le départ en croisade d'Hugues III. Sur cette question, je me permets de renvoyer aux annexes de ma thèse *Église et aristocratie en Cambrésis*.

²⁴ *Chartes de Vaucelles*, p. 105-106, n° 42 (1166) ; Lille, AD Nord, 10 H 43/694 (1160) et 10 H 42/3912 (1190).

²⁵ *Monumenta Arroasiensia*, n° 191, p. 344-345.

Lotharingie ou du nord de la France à compter sur un personnel de spécialistes de l'écrit pour composer une partie de leurs chartes. Dans la région, les puissants sires de Coucy, implantés à une cinquantaine de kilomètres au sud du Cambrésis, s'appuient, eux aussi, sur un *magister* du nom de Pierre entre 1166 et 1191²⁶. Un élément, toutefois, contribue à singulariser les Oisy au sein du groupe nobiliaire régional : leur familiarité avec les lettres excède sans doute le champ du seul écrit documentaire. Il n'est en effet pas inutile de rappeler qu'Hugues III d'Oisy – sans doute mieux connu des philologues sous le nom d'Huon d'Oisy²⁷ – sera célébré bien au-delà des frontières cambrésiennes pour ses talents de trouvère. Maître en poésie de son neveu Conon de Béthune, il s'illustrera notamment à la cour champenoise d'Henri le Libéral, dont il épousera la nièce en secondes noces²⁸.

Comme Simon, Hugues III use du sceau équestre à l'épée. Il dispose d'ailleurs de sa propre matrice dès avant la disparition de son père. Deux chartes, l'une pour Arrouaise, l'autre pour Vaucelles, laissent entrevoir dans quelles circonstances s'est faite l'acquisition de celle-ci. En 1168, Simon, à la demande de son fils, cède aux chanoines arrouaisiens cinq muidées de terre à Trescault en échange d'une somme de 45 livres. À cette date, Hugues ne dispose manifestement pas encore de son propre insigne, puisque que, comme l'indique le texte de cette copie de cartulaire, ce n'est pas lui, mais sa première épouse Gertrude d'Alsace, qui, au côté de Simon, appose son sceau à l'acte²⁹. Voir une dame sceller en lieu et place de son époux qui n'a pas encore accédé au rang de sigillant, la situation n'a, à l'époque, rien de banal au carrefour de la France et de l'Empire. Cet état des choses ne dure toutefois qu'un temps, puisque dès 1170, peu avant le décès de son père, Hugues III fait confectionner son propre insigne. Ce sceau, d'un style particulièrement malhabile (ill. 2), apparaît pour la première fois au bas d'une charte de Simon, dans laquelle ce dernier remet aux cisterciens de Vaucelles un bois et une part de dîme, tandis qu'Hugues III y confirme l'ensemble des donations consenties par les Oisy en faveur de l'abbaye³⁰.

Cette matrice est la première d'une série de trois que possèdera Hugues III d'Oisy, dont le principat durera moins de vingt ans (1170-1189). Si toutes conservent le type équestre à l'épée, elles sont de qualité inégale. Grossiers, incapables de soutenir la comparaison avec le bel objet de Simon d'Oisy, les deux premiers

²⁶ D. BARTHÉLEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale*, p. 103 et 393 ; sur l'émergence d'un personnel de spécialistes de l'écrit au service des princes et seigneurs non titrés, on verra surtout J.-F. NIEUS, "Des seigneurs sans chancellerie ? Pratiques de l'écrit documentaire chez les comtes et les barons du nord de la France aux XII^e-XIII^e siècles", *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 176/2, 2010, p. 293-299.

²⁷ Sur l'œuvre poétique d'Hugues III, voir la notice de G. MURAILLE et F. FERY-HUE, "Huon d'Oisy", *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 208.

²⁸ Sur Henri le Libéral et sa cour, on lira J.F. BENTON, "The court of Champagne as a literary center", *Speculum*, 36, 1961, p. 551-591 ; A. RIEGER, "La cour de Champagne, centre d'un réseau interculturel entre troubadours et trouvères", *Europe*, 86, 2008, p. 150-163 ; et dernièrement A. BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début XIV^e siècle)*, Langres, 2012, p. 29-31, qui renvoie aux principaux travaux sur le sujet.

²⁹ *Ut autem ratum et inconvulsum permaneat in posterum, sigillorum impressione nostri et Gertrudis comitisse consignavimus, et subscriptorum certis nominibus testium confirmavimus* (*Monumenta Arroasiensia*, p. 230, n° 118).

³⁰ *Chartes de Vaucelles*, p. 123-124, n° 55.

sceaux d'Hugues III n'innovent ni par leur iconographie, ni par leur légende (ill. 3)³¹. La troisième matrice s'avère, par contre, nettement plus intéressante. Façonnée en 1185 au plus tard, elle a été mise au goût du jour (ill. 4). La légende fait à nouveau place au titre de châtelain de Cambrai, renouant avec une tradition instaurée par Simon, et l'équipement du cavalier a été modernisé, le casque conique nasal laissant place au heaume. La transformation majeure se situe toutefois au niveau de l'écu : sur son bouclier jadis laissé vierge, le chevalier exhibe désormais un beau lion rampant, qui n'est pas sans faire songer aux usages princiers flamands³². L'animal apparaît également au revers de l'insigne (ill. 5). Pour les Oisy, l'usage d'un contresceau constitue une autre nouveauté instaurée au milieu des années 1180. Si, selon Brigitte Bedos-Rezak, rien n'interdit d'utiliser le contresceau à l'avant, ce ne sera jamais le cas au sein du lignage³³. En fait, la fonction que les Oisy assignent au contresceau se veut avant tout utilitaire : il s'agit pour Hugues III, sire d'Oisy et châtelain de Cambrai, de mettre en relief une autre de ses dignités, celle de vicomte de Meaux³⁴. Afficher ses armoiries permet en outre à Hugues d'affirmer ses valeurs guerrières et chevaleresques, des valeurs propres au groupe nobiliaire et auxquelles, en tant qu'aristocrate de haut rang et poète renommé, il semble particulièrement attaché.

À l'instar de Philippe d'Alsace qu'il a accompagné en croisade, Hugues III décède en Orient vers 1189. Il ne laisse pas d'héritier direct, chacun de ses mariages s'étant avéré stérile. Dans ces circonstances, la seigneurie d'Oisy et la châtelainie de Cambrai passent à son neveu Jean I^{er} de Montmirail, qui se montrera moins présent en Cambrésis que ses prédécesseurs³⁵. Sur le plan sigillographique, les Montmirail n'innovent guère. Les seules différences notables par rapport aux Oisy se repèrent sur la légende, qui relègue le titre de châtelain de Cambrai au revers de l'insigne³⁶, mais aussi, et surtout, au niveau des modes de scellement, la courroie de cuir cédant inexorablement du terrain face aux lacs de soie. Cette dernière évolution n'est toutefois pas propre aux Montmirail. Elle s'inscrit plutôt dans une

³¹ Attestée dès 1170, la première matrice porte la légende "+ SIGILLVM DOMINI HUGONIS DE OISI" (Lille, AD Nord, 28 H 35/1034 ; DEMAY, n° 5504). La seconde est utilisée à partir de 1179 au plus tard. Sa légende est la suivante : "+ SIGILLVM HVGONIS DE OISI" (Lille, AD Nord, 37 H 31/114 ; DEMAY, n° 5505).

³² R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux*, 1, p. 157, en part. note 97, et 2, pl. 17.

³³ B. BEDOS-REZAK, "L'emploi du contre-sceau au Moyen Âge : l'exemple de la sigillographie urbaine", *Bibliothèque de l'École des chartes*, 138, 1980, p. 161-162.

³⁴ Le troisième sceau d'Hugues III d'Oisy porte, sur l'avant, la légende "+ SIGILLV(m) HVGONIS CASTELLANI CAMERAC(en)SIS", et sur le revers "HVGGO VICECOMES MELDENISIS" (Lille, AD Nord, 28 H 38/1060 ; DEMAY, n° 5506). Sur la vicomté de Meaux, dont Hugues a hérité de sa mère, on trouvera quelques éléments dans M. WILMART, *Meaux au Moyen Âge. Une ville et ses hommes du XII^e au XV^e siècle*, Montceaux-lès-Meaux, 2013, p. 46 et 94-95.

³⁵ Sur les Montmirail, on lira A. DE CARDEVACQUE, "Oisy et ses seigneurs", p. 126-212, ainsi que M. BUR, *La formation du comté de Champagne, v. 950-v. 1150*, Nancy, 1977 (Mémoires des Annales de l'Est, 54), p. 250.

³⁶ À l'avant du sceau de Jean I^{er} de Montmirail figure la légende "+ SIGILL(um) IOH(annis) DE MONTEMIRABILI DOMINI DE OISIACO", tandis que le revers indique "ET CASTELLANI CAMERAC(ensis)" (Lille, AD Nord, 28 H 38/1065).

tendance générale en Cambrésis³⁷. La relative passivité des Montmirail contraste avec le dynamisme des franges inférieures de l'aristocratie.

Un nouvel élargissement du cercle des sigillants

Les Oisy ont-ils été les seuls, à l'échelle cambrésienne, à accéder au statut de sigillant lors de la première moitié du XII^e siècle ? On serait *a priori* tenté de répondre positivement à la question, dans la mesure où l'on ne conserve ni trace matérielle ni indice textuel se référant à un sceau détenu par un autre lignage cambrésien avant les années 1160. En la matière, le dossier documentaire des sires de Saint-Aubert ne manque pourtant pas d'interpeller. On connaît mal ce groupe familial avant que Gérard *Maufilastré*³⁸, son plus turbulent représentant, n'affirme son autorité au nord-est du Cambrésis vers 1130³⁹. Son ascension rapide suscite à l'époque la crainte de l'évêque Nicolas de Chièvres et des *cives* cambrésiens, une crainte à laquelle ne mettra fin que la mort brutale de Gérard en 1137⁴⁰. Nous ignorons si ce dernier disposait d'un sceau. On sait par contre avec certitude que son fils, Gilles, possédera sa propre matrice sigillaire puisque son empreinte nous est révélée par une charte d'exemption de winage accordée aux cisterciens de Vaucelles en 1166 (ill. 6)⁴¹. Or, sous un aspect au moins, cet insigne présente un caractère désuet qui tranche nettement avec la plupart des sceaux produits au nord de la France et en Lotharingie au cours de la seconde moitié du XII^e siècle : la position du bouclier, dont seule la face interne est visible⁴². Une telle iconographe interdit une pratique qui commence à s'imposer dans les usages sigillographiques, celle de représenter les armoiries sur l'écu du cavalier⁴³. Cet archaïsme laisse à penser que le sceau des Saint-Aubert a pu être réalisé au cours de la première moitié du XII^e siècle, soit plus d'une quinzaine d'années avant qu'une charte ne nous en fasse connaître l'existence. Si l'hypothèse s'avérait exacte, les Oisy ne

³⁷ La situation cambrésienne contraste avec le cas champenois, où les lacs de soie avaient tendance à s'imposer depuis le milieu du XII^e siècle (A. BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne*, p. 225-226).

³⁸ Les Saint-Aubert sont apparentés aux Oisy. Dans ses annales, Lambert de Watrelos évoque en effet le mariage entre Gérard *Maufilastré* et une fille du châtelain Hugues II. Cette union explique pourquoi Simon d'Oisy deviendra tuteur du fils de Gérard après 1137 (LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514 ; voir également *Chartes de Vaucelles*, p. 63, n° 5).

³⁹ Sur les Saint-Aubert, on verra R. FOISSIER, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, 2, Paris, 1968, p. 525-528, et S. ZIEGLER, "Les origines de la ville de Bohain-en-Vermandois dans l'Aisne", *Revue archéologique de Picardie*, 3, 2006, p. 92-97.

⁴⁰ LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 514.

⁴¹ *Chartes de Vaucelles*, p. 103-104, n° 40 ; DEMAY, n° 1559.

⁴² Comparer l'ill. 6 en annexe avec les planches de R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux*, 2, pl. 6, 8, 10 (sceaux des comtes de Flandre Robert II, Baudouin VII et Charles, tous antérieurs à 1130), et de P. BONY, *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235). Le sceau image de la personne en France d'oïl, Angleterre, Écosse et pays de Lorraine : essai de classement chronologique des sceaux figurés des rois, seigneurs, femmes, dignitaires et communautés ecclésiastiques*, Paris, 2002, pl. V-VII, nos 22-23, 25 et 30-33. Voir aussi la contribution de Jean-François Nieus dans le présent volume.

⁴³ Sur la question de l'adoption des armoiries par le groupe nobiliaire, l'étude classique demeure celle de M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, 4^e éd., Paris, 2003, p. 26-46, à compléter toutefois pour les origines par J.-F. NIEUS, "L'invention des armoiries", p. 93-155.

seraient donc pas les seuls aristocrates cambrésiens à avoir accédé au rang de sigillant dès les années 1130-1140. En l'absence de données complémentaires, on ne peut cependant se montrer catégorique...

Quoiqu'il en soit du dossier des Saint-Aubert, on remarque qu'au cours du dernier tiers du XII^e siècle, le cercle des sigillants, jusqu'alors restreint, s'élargit considérablement en Cambrésis. Bien des seigneurs d'un rang inférieur à celui des châtelains de Cambrai commencent en effet à user, eux aussi, du sceau équestre à l'épée à partir des années 1160-1170 (voir tableau en annexe 2). Quel est le profil de ces nouveaux sigillants ? S'il est impossible de distinguer un trait qui établirait leur singularité au sein du groupe nobiliaire, ces quelques lignages partagent un certain nombre de caractéristiques communes. Il ne s'agit jamais, pour ainsi dire, d'aristocrates sans grand relief. Bien possessionnés dans le plat-pays, où ils disposent souvent d'un *castrum* et entretiennent des relations privilégiées avec l'une ou l'autre communauté ecclésiastique du voisinage, tous portent, ou porteront à terme, le titre de *dominus*. En outre, une majorité d'entre eux gravite dans l'entourage direct des puissants, tantôt en siégeant au sein de la pairie épiscopale cambrésienne – tels les Walincourt ou les Bousies⁴⁴ –, tantôt en exerçant des fonctions auliques à la *curia* des princes flamands et hennuyers – à l'instar des Saint-Aubert et des Landas-Esnes⁴⁵. Prenant place dans les entourages comtaux, figurant régulièrement parmi les souscripteurs de chartes princières ou épiscopales, ces nobles entretenaient depuis longtemps une certaine familiarité avec le sceau, même s'ils n'en disposaient pas eux-mêmes. Dans un contexte où la tendance est vraisemblablement à la “déconcentration” châtelaine, ces vassaux opulents ont certainement souhaité imiter les “grands” en usant à leur tour d'un sceau⁴⁶.

⁴⁴ *Chartes de Vaucelles*, p. 124-125, n° 56 (1170). Sur la pairie, voir dernièrement J.-F. NIEUS, “Du donjon au tribunal. Les deux âges de la pairie châtelaine en France du Nord, Flandre et Lotharingie (fin XI^e-XIII^e siècle)”, *Le Moyen Âge*, 112, 2006, p. 9-41 et 307-336.

⁴⁵ Qualifiés de *parēs Cameracenses* dès 1201, les Landas arborent également le titre de pairs de Flandre à partir des années 1220 au plus tard (Lille, AD Nord, 12 H 2, f. 114v-115r ; E. WARLOP, *The Flemish nobility before 1300*, 3, Kortrijk, 1976, p. 788 ; au début des années 1170, un Landas occupe également la fonction d'échanson du comte de Hainaut, comme le révèle L. VANDERKINDERE [éd.], *La chronique de Gislebert de Mons*, nouv. éd., Bruxelles, 1904, p. 108), tandis que les Walincourt sont à la fois pairs de Cambrai et de Hainaut (M.-A. ARNOULD, “Pairs et bannerets du comté de Hainaut”, dans J.-M. DUVOSQUEL (dir.), *Albums de Croÿ*, 5, Bruxelles, 1987, p. 24). Dès la seconde moitié du XII^e siècle, les Walincourt et les Saint-Aubert sont présents à la *curia* des comtes de Hainaut, où ils remplissent la fonction de sénéchal (L. VANDERKINDERE [éd.], *La chronique de Gislebert de Mons*, p. 60 et 108 ; C. DUVIVIER [éd.], *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, 2, p. 51-52, 65-66 et 104-106, n°s 24, 32 et 53). On les retrouvera également en terre flamande après le décès de Philippe d'Alsace († 1191) et l'avènement de son parent Baudouin VIII de Flandre et de Hainaut (W. PREVENIER, *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191-aanvang 1206)*, 2, Brussel, 1964, p. 49-50, 74-77, 87-89, 89-91, n°s 10, 28, 34 et 35, etc. ; Lille, AD Nord, 10 H 176/2842).

⁴⁶ Comme en Laonnois, et ailleurs, la montée en puissance de la bourgeoisie urbaine autour de 1100 a pu contraindre l'aristocratie à troquer la cité pour la campagne et, ainsi, à développer ses seigneuries du plat-pays (D. BARTHÉLEMY, “La mutation de l'an 1100”, *Journal des savants*, 2005, p. 9-13 ; A. SAINT-DENIS, *Apogée d'une cité. Laon et le Laonnois aux XII^e et XIII^e siècles*, Nancy, 1994, p. 91-146 et 547-549). Un élément symbolise bien cette affirmation des *civēs* : le fait que la ville de Cambrai se dote de son propre sceau en 1185 au plus tard (Lille, AD Nord, 3 G 133/1207 ; A. VILAIN-DE BRUYNE, “Les sceaux de Cambrai aux XII^e et XIII^e siècles. Témoins archéologiques ou images symboliques ?”, *Jadis en Cambrésis*, 107, 2012, p. 3-16).

L'acquisition d'un premier instrument d'authentification des actes constitue sans nul doute un achèvement important pour ces lignages. D'abord, car elle marque une étape fondamentale dans le processus de familiarisation de la noblesse avec l'écrit⁴⁷. Ensuite, parce que, sur les plans politique et social, intégrer les rangs des sigillants apparaît sans doute comme une manière de se démarquer de la noblesse de seconde zone et de la masse des chevaliers. Plus qu'un outil de validation, le sceau constitue à leurs yeux un véritable symbole de pouvoir.

Comme en témoigne le tableau en annexe, la majorité des nouveaux sigillants de la seconde moitié du XII^e siècle opte pour le type équestre à l'épée, se conformant ainsi au modèle comtal flamand, dont l'influence a pu s'exercer de manière indirecte, à travers les Oisy ou les comtes de Hainaut notamment. La parenté entre le troisième sceau de Philippe d'Alsace, utilisé dès 1170, et les insignes de plusieurs aristocrates locaux, tels les sires de Beaumetz, châtelains de Bapaume, ou ceux de Landas/Esnes, semble évidente à cet égard (ill. 12)⁴⁸. Parmi les détenteurs d'un sceau équestre, une exception se dégage, néanmoins : Raoul d'Inchy, dont le type de chasse constitue un *hapax* en Cambrésis (ill. 9)⁴⁹. Celui-ci sera d'ailleurs rapidement abandonné par les héritiers de Raoul, comme on le constatera bientôt.

Un dossier bien documenté, celui des sires de Honnecourt, laisse entrevoir combien l'appropriation du sceau a parfois constitué un phénomène complexe. Implantés à une dizaine de kilomètres au sud de Cambrai, non loin des abbayes de Honnecourt et de Vaucelles, ces *domini* sont mentionnés dans la documentation diplomatique depuis le milieu du XII^e siècle au plus tard⁵⁰. L'examen de leurs chartes révèle quelques hésitations au moment d'acquiescer leur première matrice sigillaire. Les deux premiers actes promulgués en tant qu'auteurs par les Honnecourt – le premier par Hunon, entre 1154 et 1162, le second par Gautier, son fils, en 1166⁵¹ – ne portent en effet aucune trace d'un sceau appartenant au lignage. Comme le précise le texte de la deuxième charte, Hunon puis Gautier ont été contraints d'emprunter le sceau de Gérard, abbé de la communauté bénédictine voisine de Saint-Pierre d'Honnecourt⁵² pour conférer une validité juridique à leurs actes⁵³. C'est seulement quelques années plus tard, autour de 1180, que Gautier de Honnecourt disposera de sa propre matrice (ill. 11), dont il fera régulièrement usage jusqu'à son décès, vers 1195⁵⁴. Cette tendance à l'emprunt de sceau n'est probablement pas isolée à l'échelle régionale⁵⁵. Elle démontre en tout cas que l'adoption du sceau n'a pas toujours été de soi pour les grandes familles cambrésiennes, certaines d'entre elles – ici les Honnecourt, mais la remarque vaut

⁴⁷ J.-F. NIEUS, "Des seigneurs sans chancellerie ?", p. 290.

⁴⁸ R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux*, 2, pl. 13.

⁴⁹ *Chartes de Vaucelles*, p. 161, n° 90.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 74, n° 16 (1154) ; Hunon d'Honnecourt est explicitement qualifié de *dominus* dans un acte épiscopal de 1157 pour l'abbaye d'Arrouaise (*Monumenta Arroasiensia*, p. 177, n° 79).

⁵¹ *Chartes de Vaucelles*, p. 97 et 102-103, nos 34 et 39.

⁵² En raison de la perte totale des archives médiévales de l'abbaye d'Honnecourt, on ignore malheureusement quelle était la qualité des relations entre les bénédictins et les *domini* locaux.

⁵³ *et sigillo domni Gerardi abbatis de Hunicurte quia proprio caremus consignavimus* (*Chartes de Vaucelles*, p. 103, n° 39).

⁵⁴ *Ibid.*, p. 157-158, n° 86 ; DEMAY, n° 1097.

⁵⁵ À ce sujet, on se reportera à l'article de Benoît-Michel Tock dans le présent volume.

également pour les Oisy avant eux – ayant préféré solliciter un autre sigillant pour authentifier leurs premiers actes avant de se sentir elles-mêmes “autorisées” à apposer un sceau.

À l'image des Oisy, les nouveaux sigillants des années 1160-1170 affichent également leurs armoiries sur leurs sceaux, le plus souvent au revers de ceux-ci. Ils le font, cependant, avec un certain décalage par rapport aux châtelains de Cambrai. Alors qu'Hugues III d'Oisy s'était doté d'une matrice sigillaire héraldisée dès le milieu des années 1180, il faut attendre 1194 pour que les Saint-Aubert en fassent de même et une dizaine d'années encore pour les Walincourt, par exemple⁵⁶. Contrairement aux Oisy, l'héraldique n'envahit pas systématiquement tout le champ du contresceau chez ces nouveaux sigillants. Ainsi, s'il fait figurer ses chevrons à l'avant et, plus discrètement, au revers de son sceau⁵⁷, Gérard II de Saint-Aubert use avant tout du contresceau pour affirmer des valeurs courtoises qu'il partage avec l'ensemble du groupe nobiliaire⁵⁸. Il s'y fait en effet représenter comme un chevalier agenouillé devant sa dame, une iconographie qui n'est pas sans rappeler celle du sceau de Conon de Béthune, son lointain parent par alliance (ill. 7 et 8)⁵⁹. Ce souci nouveau d'afficher ses armoiries sur son insigne se trouvera au cœur de la troisième phase d'appropriation du sceau par l'aristocratie cambrésienne.

Le sceau armorié : apparition, usages et diffusion

L'éventail des sigillants s'accroît encore au tournant des XII^e et XIII^e siècles pour concerner, cette fois, l'ensemble, ou presque, du groupe aristocratique (voir tableau en annexe). Des personnages d'un rang modeste, au sujet desquels la documentation reste trop souvent muette avant le début du XIII^e siècle, disposent désormais de leur propre insigne. En Cambrésis⁶⁰, la transition semble se faire autour de 1190, lorsque Gérard, *dominus* de Ronssoy, puis Hugues, sire de Hamelincourt, scellent deux chartes pour les cisterciens de Vaucelles⁶¹. Ils sont rapidement imités par les Monchecourt, les Quéant et tant d'autres. Si ces

⁵⁶ *Chartes de Vaucelles*, p. 211-213, n° 142.

⁵⁷ Sur le ou les groupe(s) héraldique(s) aux chevrons, voir D. CROUCH, “The historian, lineage and heraldry, 1050-1250”, dans P. COSS et M. KEEN (éd.), *Heraldry, pageantry and social display in Medieval*, Woodbridge, 2002, p. 32-35, et J.-F. NIEUS, “L'invention des armoiries”, p. 128-133.

⁵⁸ Sur cette question, voir dernièrement M. AURELL, *Le chevalier lettré. Savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 2011.

⁵⁹ Lille, AD Nord, 28 H 46/1204. Pour le sceau de Conon de Béthune, voir DEMAY, n° 580.

⁶⁰ B. BEDOS-REZAK, “L'apparition des armoiries sur les sceaux”, p. 23-41.

⁶¹ *Chartes de Vaucelles*, p. 192-193 et 211-213, nos 122 et 142 ; DEMAY, n° 1538. La préparation de la troisième croisade, dans laquelle tant de guerriers du nord de la France et de Lotharingie se sont engagés (H. VAN WERVEKE, “La contribution de la Flandre et du Hainaut à la troisième croisade”, *Le Moyen Âge*, 78, 1972, p. 55-90), et les donations ou ventes de biens qui auraient pu précéder l'expédition ont-elles incité les petits seigneurs à adopter un sceau ? L'hypothèse est séduisante, mais doit sans doute être abandonnée, dans la mesure où, comme l'a noté Marlène Hélias-Baron, une analyse approfondie tend à prouver que les dons ne se sont pas multipliés à la veille des croisades (M. HÉLIAS-BARON, “Ferveur des laïcs ou précaution monastique ? Étude des pics documentaires observés dans les chartiers cisterciens à la veille des deuxième et troisième croisades”, *Revue Mabillon*, 80 [n.s. 19], 2008, p. 77-97).

nouveaux sigillants n'ont jamais eu l'envergure d'un Hugues III d'Oisy ou d'un Gérard II de Saint-Aubert, ce serait probablement une erreur de conclure qu'ils n'ont joué aucun rôle sur le plan politique. La plupart d'entre eux sont, certes, des coqs de village sans éclat particulier, mais quelques-uns gravitent depuis longtemps dans l'entourage des puissants, parfois au sein d'institutions prestigieuses. En 1209, au moment où on les voit pour la première fois apposer un sceau armorié au bas d'une charte⁶², les Marcoing, par exemple, occupent depuis plus d'un demi-siècle une position privilégiée auprès des évêques de Cambrai, puisque leur nom prend régulièrement place dans les listes de *pares Cameracenses* depuis 1142⁶³. Il n'en va pas différemment pour les Audencourt, dont le statut de pair est attesté dès 1170⁶⁴. Le cas des Aubencheul est quelque peu différent. Proches des Montmirail, châtelains de Cambrai, ils sont baillis de la terre d'Oisy depuis au moins deux années lorsqu'ils semblent user pour la première fois d'un sceau, en 1215⁶⁵.

Si les nouveaux sigillants de la fin du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle ne répondent donc pas nécessairement au même profil, tous présentent néanmoins une caractéristique commune : celle d'opter pour une matrice héraldisée. Comme le soulignait déjà Brigitte Bedos-Rezak en 1983, l'usage de contresceaux héraldisés par les seigneurs les plus puissants a certainement pesé sur la décision des aristocrates d'un rang modeste lorsqu'ils ont à leur tour souhaité se doter d'un insigne personnel⁶⁶. En adoptant le modèle armorié, ces derniers n'ont pas posé un choix par défaut. Le type armorial exerce, au contraire, un véritable attrait sur la noblesse, sans doute car il permet de traduire graphiquement l'identité personnelle du sigillant. Deux lignages qui avaient acquis un sceau équestre autour de 1180 décident d'ailleurs, une vingtaine ou une trentaine d'années plus tard, de troquer celui-ci pour un insigne laissant apparaître leurs armes. Il s'agit d'abord des Inchy, qui, en 1199 au plus tard, délaissent le type équestre de chasse – dont ils étaient les seuls à faire usage en Cambrésis – pour recourir à un sceau arborant un écu fascé d'échiqueté et de vair (ill. 10)⁶⁷. Les Bousies procèdent également de la sorte, leur beau sceau équestre à l'épée des années 1180 laissant place, vers 1214, à un insigne armorié portant une croix⁶⁸. Constituant deux exceptions par rapport à la masse des puissants qui choisissent de conserver le type équestre, les dossiers des Inchy et

⁶² Lille, AD Nord, 37 H 117/598 ; DEMAY, n° 1281.

⁶³ C. DUVIVIER (éd.), *Recherches sur le Hainaut ancien (pagus Hainoensis) du VII^e au XII^e siècle*, Bruxelles, 1865, p. 559-561, n° 121 (1142) ; *Chartes de Vaucelles*, p. 124-125, n° 56 (1170) ; Lille, AD Nord, 3 G 466/8976 (1177) et 37 H 31/119 (1185) ; W. PREVENIER, *De oorkonden der graven van Vlaanderen*, 2, p. 34-40, n° 6 (1192) etc.

⁶⁴ *Chartes de Vaucelles*, p. 124-125, n° 56 (1170) ; *Chartes d'Anchin*, p. 327-328, n° 243 (1186) ; Lille, AD Nord, 4 G 158/2454, ainsi que les copies de cet acte détérioré dans 3 G 536, f. 89v-90r, et 4 G 845, n° 6, f. 5r-v (1220). Première attestation du sceau en 1220 : Lille, AD Nord, 28 H 25/849 ; DEMAY, n° 463.

⁶⁵ Leur statut de bailli de la terre d'Oisy est attesté pour la première fois en 1213 dans une copie du cartulaire de la léproserie Saint-Lazare de Cambrai : Lille, AD Nord, 19 H 1, f. 25v-26r. Leur sceau se rencontre deux années plus tard dans un acte pour l'abbaye d'Anchin : Lille, AD Nord, 1 H 48/515.

⁶⁶ B. BEDOS-REZAK, "L'apparition des armoiries sur les sceaux", p. 27 et 29.

⁶⁷ *Chartes de Vaucelles*, p. 161, n° 90 ; *Chartes d'Anchin*, p. 371-372, n° 300.

⁶⁸ *Chartes de Vaucelles*, p. 169-170, n° 99 ; Lille, AD Nord, 8 H 41/498.

des Bousies démontrent combien le type armorial s'est imposé comme le modèle dominant en Cambrésis au tournant des XII^e et XIII^e siècles.

Passées les années 1220, le processus d'appropriation du sceau par le groupe nobiliaire cambrésien connaît vraisemblablement son point d'aboutissement. S'il existe peut-être encore l'une ou l'autre exception – tels les *Papelart*, depuis toujours proches des Oisy⁶⁹ au point de faire partie de leur *curia* au début du XIII^e siècle⁷⁰ –, les aristocrates locaux, dans leur immense majorité, disposent désormais d'une matrice sigillaire. L'écrit occupant une place de plus en plus fondamentale dans la société du XIII^e siècle, l'adoption d'un instrument permettant de conférer une valeur juridique aux actes passés en leur nom devient en effet peu à peu incontournable pour la plupart des seigneurs cambrésiens. Leur intérêt pour le sceau dépasse toutefois la seule question de l'authentification des chartes⁷¹. En acquérant une matrice sigillaire, ces nobles au petit-pied cherchaient sans doute à s'affirmer comme des membres à part entière de l'aristocratie locale.

Conclusion

L'adoption du sceau, conçu à la fois comme un instrument de validation des actes et comme mise en image de l'autorité, constitue une étape essentielle dans le processus de familiarisation des laïcs avec l'écrit. En Cambrésis, quelques décennies suffiront au groupe nobiliaire de rang infra-princier pour s'approprier son usage au plus fort des révolutions documentaire et scripturaire des XII^e-XIII^e siècles. Globalement bien conservées, permettant donc de formuler des conclusions assurées, les archives cambrésiennes invitent à distinguer trois temps dans ce processus. La phase initiale s'ouvre au plus tard au milieu des années 1130, lorsque le châtelain de Cambrai Hugues II d'Oisy se dote d'une première matrice sigillaire, dont l'existence nous est révélée par une charte pour l'abbaye d'Arrouaise. Ses héritiers, qui, comme les comtes de Flandre, usent systématiquement du sceau équestre à l'épée, lui emboîteront immédiatement le pas, en modernisant néanmoins leurs sceaux au fil des modes, notamment en y faisant figurer leurs armoiries dès 1185. Soit par mimétisme, soit avec le dessein d'affirmer leur autorité face à des rivaux à l'échelle régionale, les sires de Saint-Aubert se munissent sans doute eux aussi d'un sceau avant 1150. Il faut néanmoins attendre le dernier tiers du XII^e siècle pour que s'accroisse le cercle encore restreint des sigillants. Aux Oisy et aux Saint-Aubert se mêlent désormais les Walincourt, les Bapaume, les

⁶⁹ *Monumenta Arroasiensia*, n° 469 et 473 (avant 1142) ; *Chartes de Vaucelles*, n° 18, p. 79-80 (1155) ; *Chartes d'Anchin*, n° 104, p. 200-203 (1156) ; Lille, AD Nord, 10 H 43/694 (1160), etc. Voir également LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses*, p. 526.

⁷⁰ *sub testimonio hominum curie de Oisi, videlicet Hugonis Papelart, Assonis de Buisi, Erlebaldis maioris de Markion et Hugonis patris ipsius* (Lille, AD Nord, 28 H 70/1463).

⁷¹ Il est à cet égard frappant de constater que, même au cours du premier tiers du XIII^e siècle, les aristocrates locaux préféreront acquérir leur propre matrice sigillaire plutôt que de se tourner vers l'officialité cambrésienne, pourtant en plein essor depuis le début des années 1210. Sur cette dernière institution mal étudiée pour le XIII^e siècle, voir A. VILAIN-DE BRUYNE, "Les sceaux de Cambrai", p. 10-14, qui évoque ses premiers sceaux, et M. MAILLARD-LUYPAERT, *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand schisme d'Occident (1378-1417)*, Bruxelles, 2001 (Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 88), p. 95-97.

Honnecourt, et d'autres. Bien possessionnés dans le plat-pays cambrésien, intégrés aux réseaux de pouvoir des prélats locaux ou des princes voisins, disposant de leurs propres vassaux, ces *domini castri*, à l'instar de leurs devanciers, recourent tous, à une exception près, au sceau équestre à l'épée. C'est en fait des franges inférieures de l'aristocratie que surviendront, au tournant des XII^e et XIII^e siècles, les principales innovations. À une nouvelle extension de l'éventail des sigillants, désormais ouvert aux chevaliers et aux nobliaux sans grand relief, correspond l'apparition d'une nouvelle iconographie à l'avvers des sceaux. Cette dernière, inspirée par les contresceaux des plus puissants, passe par la représentation des armoiries. Avant tout privilégié par des aristocrates au petit-pied, mais aussi, dans une moindre mesure, par quelques anciens détenteurs d'un sceau équestre, le type armorial séduit sans doute par son caractère éminemment personnel et sa capacité à manifester visuellement l'un des éléments qui caractérise le mieux l'identité nobiliaire du sigillant : ses armoiries. Cette dernière phase marque manifestement un point d'aboutissement dans le processus d'appropriation du sceau par l'aristocratie cambrésienne.

Les représentations du pouvoir figurant sur les sceaux ont considérablement évolué au cours des XII^e-XIII^e siècles. Du point de vue des auteurs, le choix des modèles privilégiés, tant pour l'avvers que pour le revers, reposait sur un savant mélange d'*imitatio principis*, de volonté de manifester son identité propre et d'effet de mode. Mais, si l'on adopte la perspective des destinataires des actes, comment a-t-on appréhendé l'iconographie des sceaux ? À ce jour, la question demeure, à ma connaissance, largement ouverte. Un beau dossier, que je me contenterai d'effleurer en guise de conclusion, permet néanmoins d'y répondre très partiellement, celui du cartulaire enluminé de l'abbaye de Marchiennes⁷². Élaboré au cours du dernier tiers du XII^e siècle, ce "livre d'archives" exceptionnel renferme la copie de plusieurs dizaines d'actes. Si pour la plupart d'entre eux, le cartulariste s'est contenté d'opérer une *reductio ad textum*, quelques copies sont précédées d'initiales historiées directement inspirées des sceaux apposés au bas des chartes. Une comparaison minutieuse entre, par exemple, le sceau de Simon d'Oisy (ill. 1) et l'initiale inaugurant la copie d'un acte de 1160 par lequel Simon remet à la communauté marchiennoise sa terre de Sailly-en-Ostrevant (ill. 16) révèle combien l'enlumineur a emprunté au sceau pour réaliser son œuvre⁷³. L'allure du cheval, celle du cavalier, leur équipement et leur position, tous ces éléments concordent avec l'image figurant sur le sceau du châtelain de Cambrai, à l'exception des motifs héraldiques, clairement fantaisistes. Ce goût du mimétisme transparait également d'autres initiales représentant les comtes de Flandre, de Hainaut et de Vermandois. Le cartulaire de Marchiennes témoigne ainsi de la manière dont l'iconographie diplomatique a pu, parfois, déteindre sur l'iconographie livresque, les moines ayant

⁷² Sur ce cartulaire, on lira dernièrement R. A. MAXWELL, "Sealing signs and the art of transcribing in the Vierzon cartulary", *The Art bulletin*, 81, 1999, p. 591-593, et ID., "Les chartes décorées à l'époque romane", *Bibliothèque de l'École des chartes*, 169, 2011, p. 37-38, ainsi que les remarques critiques de L. MORELLE, "Comment inspirer confiance ? Quelques remarques sur l'autorité des cartulaires", dans J. ESCALONA et H. SIRANTOINE (dir.), *Chartes et cartulaires comme instruments de pouvoir. Espagne et Occident chrétien (VIII^e-XII^e siècles)*, Toulouse, 2013, p. 159-160.

⁷³ Lille, AD Nord, 10 H 323, p. 129-130.

certainement pour but de conférer un surcroît de solennité au cartulaire en y représentant quelques sceaux. Peut-être espéraient-ils également inspirer la confiance du lecteur en se faisant l'écho des chartes authentiques que le cartulaire est censé contenir⁷⁴. Aussi intéressant soit-il, ce dossier n'est toutefois pas isolé. D'autres cartulaires rehaussés de dessins de sceaux existent⁷⁵. Une analyse systématique de ces *codices* permettrait sans doute d'entrevoir combien le sceau a connu des expressions culturelles beaucoup plus diverses que ce que l'on aurait pu le penser *a priori*⁷⁶.

⁷⁴ P. GEARY, “*Auctor et auctoritas* dans les cartulaires du haut Moyen Âge”, dans M. ZIMMERMANN (dir.), *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, Paris, 2001 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 59), p. 70, cité par L. MORELLE, “Comment inspirer confiance ?”, p. 157.

⁷⁵ J.-L. CHASSEL, “Dessins et mentions de sceaux dans les cartulaires médiévaux”, dans O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSÉ (éd.), *Les cartulaires. Actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, 1993 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 39), p. 153-170 ; M. SPÄTH, “Kopieren und Erinnern. Zur Rezeption von Urkundenlayouts und Siegelbildern in klösterlichen Kopialbüchern des Hochmittelalters”, dans B. BUBMANN (éd.), *Übertragungen. Formen und Konzepte von Reproduktion in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Berlin, 2005, p. 101-128.

⁷⁶ Cette question se trouvera bientôt au cœur d'un ouvrage très attendu de l'historien de l'art Robert A. Maxwell (voir M. GIL, L. HABLOT, R. A. MAXWELL, M. DO ROSÁRIO MORUJÃO, M. SPÄTH et A. VILAIN, “L'héraldique, la sigillographie et l'emblématique au regard de l'histoire de l'art : nouvelles perspectives de recherches”, *Perspective. La revue de l'INHA*, 2014, p. 311, note 44).

ILLUSTRATIONS



Ill. 1. – Sceau de Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai, 1161 (Lille, AD Nord, 28 H 32/977).



Ill. 2. – Premier sceau d'Hugues III d'Oisy, châtelain de Cambrai et vicomte de Meaux, 1170 (Lille, AD Nord, 28 H 35/1034).



Ill. 3. – Deuxième sceau d'Hugues III d'Oisy, châtelain de Cambrai et vicomte de Meaux, 1179 (Lille, AD Nord, 37 H 31/114).



Ill. 4. – Troisième sceau d'Hugues III d'Oisy, châtelain de Cambrai et vicomte de Meaux, 1185 (Lille, AD Nord, 28 H 38/1060).



Ill. 5. – Contresceau d'Hugues III d'Oisy, châtelain de Cambrai et vicomte de Meaux, 1185 (Lille, AD Nord, 28 H 38/1060).



Ill. 6. – Sceau de Gilles, sire de Busigny et de Saint-Aubert, 1166 (Lille, AD Nord, f28 H 5/123).



Ill. 7. – Sceau de Gérard II, sire de Busigny et de Saint-Aubert, 1194
(Lille, AD Nord, 28 H 46/1204).



Ill. 8. – Contresceau de Gérard II, sire de Busigny et de Saint-Aubert, 1194
(Lille, AD Nord, 28 H 46/1204).



Ill. 9. – Sceau de Raoul d'Inchy, 1180 (Lille, AD Nord, 28 H 5/136).



Ill. 10. – Sceau de Raoul d'Inchy, 1199 (Lille, AD Nord, 1 H 44/499).



Ill. 11. – Sceau de Gautier de Honnecourt, av. 1180 (Lille, AD Nord, 28 H 38/1063).



Ill. 12. – Sceau d'Arnoul 1^{er} de Landas, sire d'Esnes, 1193 (Lille, AD Nord, 36 H 15/246).



Ill. 13. – Troisième sceau de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, utilisé dès 1142 (Lille, AD Nord, 1 H 415/3745).



Ill. 14. – Second sceau de Baudouin IV, comte de Hainaut, 1158 (Lille, AD Nord, 1 H 9/155).



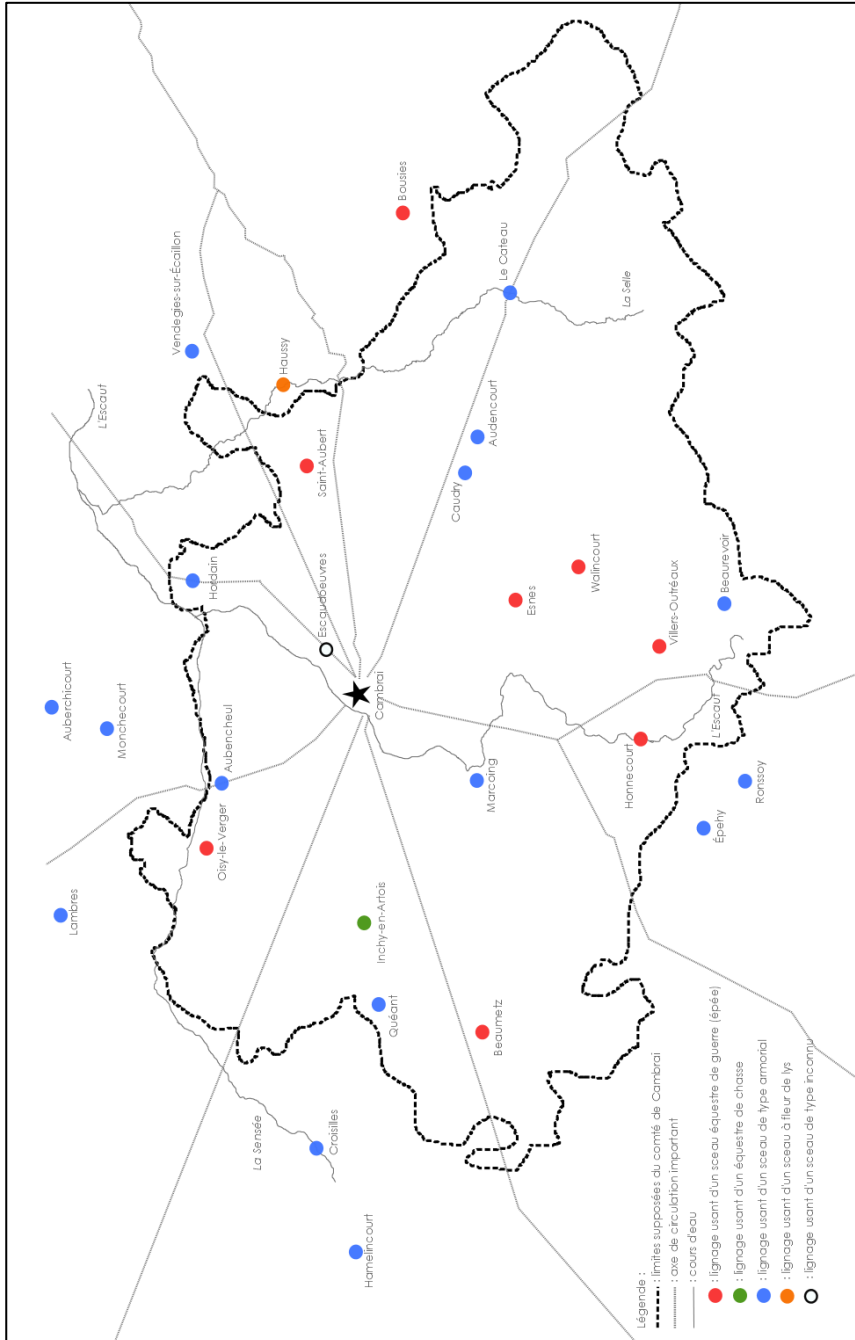
Ill. 15 – Sceau de Thierry d'Alost, [1151-1166] (Bruselles, AGR, Coll. de moulages de sceaux, n° 17822).



Ill. 16. – Initiale historiée représentant Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai, dernier tiers du XII^e siècle (Lille, AD Nord, 10 H 323 [cartulaire de Marchiennes], p. 129).

ANNEXE 1

Lignages cambrésiens usant d'un sceau avant 1230 : géographie et typologie



ANNEXE 2

Liste des premiers sceaux attestés pour chaque lignage
(début XII^e-milieu XIII^e siècle)

Identification		Première mention du sceau			Premier sceau conservé			
n°	Lignage	Date	Détenteur du sceau	Cote / édition acte	Date	Détenteur du sceau	Type / Légende	Cote acte / Réf. Demay
1	Oisy	1135	Hugues II d'Oisy	<i>Monum. Arroas.</i> , n° 18	1147	Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai	Équestre à l'épée SIGILLVM SIMONIS CASTELLANI CAMERACENSIS	AD Nord, 36 H 355/5040 DEMARY, n° 5502
2	Busigny / St-Aubert	1166	Gilles II de St-Aubert	<i>Chartes de Vaucelles</i> , n° 40	1166	Gilles II de St-Aubert	Équestre à l'épée SIGILLV(m) EGIDII DE S(an)C(t)O AUBERTO	AD Nord, 28 H 5/123 DEMARY, n° 1559
3	Walincourt	1177	Adam de Walincourt	<i>Chartes d'Anchin</i> , n° 201	1177	Adam de Walincourt	Équestre à l'épée SIGILLVM ADE DE WALLENCVRT	AD Nord, 1 H 415/3752 DEMARY, n° 1745
4	Inchy	1180	Raoul d'Inchy	<i>Chartes de Vaucelles</i> , n° 90	1180	Raoul d'Inchy	Équestre de chasse SIGILLVM RA]DVLFI DE INCIO	AD Nord, 28 H 5/136 DEMARY, n° 1124
5	Honnecourt	av. 1180	Gautier de Honnecourt	<i>Chartes de Vaucelles</i> , n° 86	av. 1180	Gautier de Honnecourt	Équestre à l'épée SIGILL(um) WALTERI DE HVNECVRT	AD Nord, 28 H 38/1063 DEMARY, n° 1097
6	Bousies	1181	Gautier de Bousies	<i>Chartes de Vaucelles</i> , n° 99	1181	Gautier de Bousies	Équestre à l'épée SIGILLVM VVALTERO DE BOSIES	AD Nord, 28 H 5/137 DEMARY, n° 631
7	Bapaume Beaumetz	1185	Hugues, châtelain de Bapaume	<i>Cartulaire d'Avesnes-lès-Bapaume</i> , n° 44	1203	Gilles, châtelain de Bapaume et sire de Beaumetz	Équestre à l'épée SIGILL(um) EGIDII CASTELLANI D[E BAPAV]M[ES]	AD Nord, 4 G 601/6316 DEMARY, n° 5483
8	Ronssoy	1190	Gérard, sire de Ronssoy	<i>Chartes de Vaucelles</i> , n° 122	1191	Gérard, sire de Ronssoy	Armorial SIGILLVM GERARDI DE RVNSSEI	AD Nord, 28 H 78/1610 DEMARY, n° 1538
9	Villers-Outréaux	1190	Guy de Villers-Outréaux	AD Nord 37 H 30/108	1190	Guy de Villers-Outréaux	Équestre à l'épée SIGILLVM WIDONIS DE VILERS OLTRE EVE	AD Nord, 37 H 30/108 DEMARY, n° 1721
10	Esnes (Landas)	1193	Arnoul I ^{er} de Landas, sire d'Esnes	AD Nord 36 H 15/246	1193	Arnoul I ^{er} de Landas, sire d'Esnes	Équestre à l'épée SIGILLVM ERNULFI DE LANDAS	AD Nord, 36 H 15/246 DEMARY, n° 1177
11	Hamelin-court	1194	Hugues, sire de Hamelin-court	<i>Chartes de Vaucelles</i> , n° 142,	1194	Hugues, sire de Hamelin-court	Armorial SIG]ILLVM H]VGONIS DE AMELENCVRT	AD Nord, 28 H 46/1204

Identification		Première mention du sceau			Premier sceau conservé			
12	Beaurevoir	1202	Baudouin, sire de Beaurevoir	AD Nord 1 H 46/ 516	1202	Baudouin, sire de Beaurevoir	Armorial [...].JVM DE [...].VVOL[...]	AD Nord, 1 H 46/516
13	Monche-court	1202	Gérard de Monche-court	AD Nord 59 H 29/ 120	1202	Gérard de Monche-court	Armorial SI[...] [...]VRT	AD Nord, 59 H 29/ 120 (débris de sceau)
14	Auberchi-court	1209	Baudouin d'Auberchi-court	AD Nord 10 H 146 /2254	1209	Baudouin d'Auberchi-court	Armorial SIGILL(um) BALD[...] [...]CORT	AD Nord, 10 H 146/ 2254
15	Marcoing	1209	Jean, sire de Marcoing	AD Nord 37 H 117 /598	1209	Jean, sire de Marcoing	Armorial S. IOH(annis) VIELLART DE MARCOING	AD Nord, 37 H 117/ 598 DEMAY, n° 1281
16	Écaillon	1211	Gérard d'Écaillon	AD Nord 36 H 66/ 717	1211	Gérard d'Écaillon	Armorial SIGILLVM GERARDI D'ESCALLON	AD Nord, 36 H 66/ 717 DEMAY, n° 809
17	Lambres	1213	Pierre, sire de Lambres	AD Nord 8 H 194/ 2163	1219	Pierre, sire de Lambres	Armorial SIGILLVM PETRI DE LAMBRES	AD Nord, 30 H 45/ 747 DEMAY, n° 1175
18	Aubencheul	1215	Baudouin, sire d'Aubencheul, bailli de la terre d'Oisy	AD Nord 1 H 48/ 545	1215	Baudouin, sire d'Aubencheul, bailli de la terre d'Oisy	Armorial S. BALDVINI D'AVBENCEVEL	AD Nord, 1 H 48/545
19	Quéant	1217	Eustache, sire de Quéant	AD Nord 36 H 67/ 731	1217	Eustache, sire de Quéant	Armorial Illisible	AD Nord, 36 H 67/ 731
20	Escaudœuvres	1219	Gossuin de Denain, sire d'Escaudœuvres	AD Nord 4 G 109/ 1510	–	–	–	–
21	Audencourt	1220	Adam d'Audencourt, sire de Bantouzele	AD Nord 28 H 25/ 849	1220	Adam d'Audencourt, sire de Bantouzele	Armorial SIG[...] [...]NS D'AUDENCOV[...]	AD Nord, 28 H 25/ 849 DEMAY, n° 463
22	Croisilles	1221	Alard, sire de Croisilles	AD Nord 30 H 12/ 136	1223	Ide, dame de Croisilles	Armorial (?) Illisible	AD Nord, 37 H 58/ 313 (débris de sceau)
23	Caudry	1223	Adam, sire de Caudry	AD Nord 28 H 31/ 941	1223	Adam, sire de Caudry	Armorial SIGILLVM ADE DE CAVDRI	AD Nord, 28 H 31/ 941
24	Le Cateau	1225	Guérric, chevalier du Cateau	AD Nord 3 G 466	1225	Guérric, chevalier du Cateau	Armorial S. DOMINI VVER[...] DE CASTELLO	AD Nord, 3 G 466 DEMAY, n° 690
25	Haussy	1227	Guillaume, sire de Haussy	AD Nord 28 H 31/ 942	1227	Guillaume, sire de Haussy	Fleur de lys S. WI[...]	AD Nord, 28 H 31/ 942

Identification		Première mention du sceau			Premier sceau conservé			
26	Épéhy	1230	Pierre d'Épéhy, chevalier	AD Nord 28 H 51/ 1272	1230	Pierre d'Épéhy, chevalier	Armorial [...] PETRI MILITIS [...]	AD Nord, 28 H 51/ 1272 DEMAY, n° 832
27	Hordain	1230	Manassès, sénéchal de Hordain	AD Nord 51 H 26/ 1466	1230	Manassès, sénéchal de Hordain	Armorial S. MAN[...] [...]AIN	AD Nord, 51 H 26/ 146

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos MARC LIBERT et JEAN-FRANÇOIS NIEUS	5
Metal Casts of Seals. Some Early Impressions JOHN CHERRY	11
Le corpus des documents mérovingiens et carolingiens des Archives nationales : de l'étude à la valorisation MARIE-ADÉLAÏDE NIELEN	23
L'atelier des sceaux des archives nationales de France : 150 ans de pratiques et d'échanges avec les services sigillographiques de France et d'Europe AGNÈS PRÉVOST	55
La collection de moulages de sceaux médiévaux de l'historien russe Nicolai Likhatchev (1862-1936) : la provenance et l'usage EKATERINA NOSOVA	65
Les sceaux des villes du comté de Flandre au Moyen Âge : la réalisation et l'utilité d'un nouveau répertoire illustré THÉRÈSE DE HEMPTINNE et LIEVE DE MEY	73
La numérisation en 3D de la collection de matrices de sceaux des Archives générales du Royaume MARC LIBERT	91
Le programme "SIGILLA", base de donnée nationale des sceaux des archives françaises LAURENT HABLOT	111
L'introduction du sceau équestre dans l'Empire JEAN-FRANÇOIS NIEUS	125
L'aristocratie cambrésienne et ses sceaux. Appropriation et diffusion de la pratique sigillaire entre France et Empire (milieu XII ^e - début XIII ^e siècle) NICOLAS RUFFINI-RONZANI	157
L'emprunt de sceau (Nord de la France, XII ^e et XIII ^e siècles) BENOÎT-MICHEL TOCK	185

Un graveur de sceaux des années 1200 : entre type et modèles CLÉMENT BLANC-RIEHL.....	201
<i>AGNVS DEI MISERERE NOBIS</i> : le sceau médiéval comme support de la protection privée AMBRE VILAIN.....	221
Pratiques de scellement et identité administrative à la chancellerie comtale en Flandre et en Hainaut (fin XII ^e - première moitié XIII ^e siècle) ELS DE PAERMENTIER.....	233
Le “Martinet”, grand sceau de la commune de Douai (fin XII ^e -XV ^e siècle). Recherches sur le sens perdu d’un sceau THOMAS BRUNNER.....	249
Femmes, armoiries et lignage. Les sceaux des châtelaines de Saint-Omer et de Tournai (XIII ^e -XIV ^e siècles) JEAN-LUC CHASSEL.....	285
Innover dans le respect de la tradition : Les sceaux équestres des ducs de Lorraine de René II à Charles III (1473-1608) JEAN-CHRISTOPHE BLANCHARD.....	313
Conclusions. Du reflet spéculaire à l’œuvre visuelle : le sceau et l’historien LAURENT MACÉ.....	329
Table des matières.....	335